

29 SEP. 2023

Bureau du Courrier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un du mois de septembre à dix-huit heures,

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Valérie MORIN, Vice-Présidente.

**PRÉSENTS** : Collège des Élus : Mme MORIN, Vice-Présidente, Mme ALLOIX, M. BERGES, M. BONADEI, Mme LAMOTTE, Mme SUKKARIE

Collège des Membres actifs : Mme BUCCIAGLIA,, Mme CHARAF-HNINA, Mme FOREST, M. MORAS

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

**EXCUSÉS :**

M. LABARDIN, Président, M. BIDEAU, M. DARTIALH,  
Mme GALIACY, CAF de la Gironde

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme BURGIN, M. JOYEUX, Mme RIVENC

**ABSENTS :**

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde  
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).  
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. BOUDIGUE, Directeur Général Adjoint des Services - Pôle Vie locale – Ville de Gradignan  
M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan  
M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg  
Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »  
Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Barthez

Invités excusés :

Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic  
M. NICANOR, Association Prévention Spécialisée « Feu Vert »

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme LAMOTTE

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 16

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** : 15 juin 2023

## Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan

EPAJG

2023/09/21- 01

**CONVENTION PORTANT PROTOCOLE DE MISE EN ŒUVRE  
DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES DES COLLECTIVITES LOCALES  
ENTRE LA PREFECTURE DE LA GIRONDE  
ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC POUR L'ANIMATION DES JEUNES A GRADIGNAN  
( E.P.A.J.G. )**

**- AUTORISATION -**

Madame Valérie MORIN, Vice-Présidente de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan, expose au Conseil d'Administration :

Mesdames, Messieurs,

L'article 139 de la loi N°2009-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales et le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 donne la faculté aux collectivités territoriales de transmettre par voie électronique leurs actes soumis aux contrôles de légalité.

L' E.P.A.J.G désireux de participer à ce processus de dématérialisation souhaite conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec la Préfecture de la Gironde.

L'E.P.A.J.G. décide d'effectuer par voie électronique de télétransmission tous les actes, y compris les actes budgétaires, soumis au contrôle de légalité.

C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir :

- DECIDER de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, y compris les actes budgétaires ;
- APPROUVER les termes de la convention entre l'E.P.A.J.G. et la Préfecture de la Gironde pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité selon les conditions définies dans la convention jointe en annexe ;
- AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes.

Mise aux voix, cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

La Vice- Présidente,

Le secrétaire de séance,



Valérie MORIN

**FEUILLET DE CLÔTURE DE LA SÉANCE**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 SEPTEMBRE 2023**

☒ 2023/09/21-01 – Convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités locales entre la Préfecture de la Gironde et l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan (EPAJG)

**PRÉSENTS** : Collège des Élus : Mme MORIN, Vice-Présidente, Mme ALLOIX, M. BERGES, M. BONADEI, Mme LAMOTTE, Mme SUKKARIE

Collège des Membres actifs : Mme BUCCIAGLIA,, Mme CHARAF-HNINA, Mme FOREST, M. MORAS

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

**EXCUSÉS :**

M. LABARDIN, Président, M. BIDEAU, M. DARTIALH,  
Mme GALIACY, CAF de la Gironde

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION** : Mme BURGIN, M. JOYEUX, Mme RIVENC

**ABSENTS :**

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde  
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).  
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. BOUDIGUE, Directeur Général Adjoint des Services - Pôle Vie locale – Ville de Gradignan  
M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan  
M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg  
Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »  
Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Barthez

Invités excusés :

Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic  
M. NICANOR, Association Prévention Spécialisée « Feu Vert »

La Vice-Présidente,

Valérie MORIN



Le secrétaire de séance,

Marie-Line LAMOTTE




**LE PRÉSIDENT:**  
Pr le Président  
La Vice-Présidente